

**Procès-verbal de la séance régulière du conseil d'administration de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière qui s'est tenue le 21 juin 2006 à Joliette, sous la présidence de monsieur Maurice Blais.**

---

**Étaient présents:**

Beaulieu, Céline	Lachapelle, Thérèse
Blais, Maurice	Langevin, Nicole
Ducharme, Marcel	Legault, Carol
Foisy, Jean-François	Maziade, Pierre-Jean
Gagné, Doris	Parkinson, Merle
Joly, Thérèse	Thiffault, Daniel

**Étaient absents:**

Ouellet, Yvan	Sabourin, Nicole
---------------	------------------

**Personnes ressources:**

Brazeau Patenaude, Christiane	Roy, Roland
Lussier, France	Thompson-Trudeau, Joyce
Piché, Claude	

**Secrétaire-rédactrice:**

Didoné-Arseneau, Sylvie

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Tous les avis de convocation requis ayant dûment été envoyés et considérant qu'il y a quorum, monsieur Maurice Blais déclare l'assemblée ouverte.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**SUR PROPOSITION** dûment faite par madame Céline Beaulieu et appuyée par madame Thérèse Joly, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption et suivis du procès-verbal de la séance régulière du 2006-05-17
4. Information du président-directeur général
  - 4.1 information générale
  - 4.2 suivis de la parole à l'assemblée de la dernière rencontre
  - 4.3 rapports des différentes commissions et comités du conseil d'administration
    - rapport du comité de vérification du 13 juin 2006 : rapport financier annuel de l'Agence (As-475) exercice 2005-2006 et approbation du rapport financier annuel consolidé – fonds de santé au travail – exercice financier terminé le 7 janvier 2006
5. Parole à l'assemblée
6. Adoption du plan régional du circuit du médicament
7. Reddition de comptes sur l'offre de service 2005-2006
8. Offre de service de la région de Lanaudière et entente de gestion et d'imputabilité pour l'année 2006-2007
9. Création du comité de vigilance et de la qualité
10. Nomination du commissaire régional aux plaintes et de la qualité des services
11. Mesures administratives (personnel clinique)
12. Démission d'un membre du conseil d'administration
13. Divers
14. Documents déposés
15. Date de la prochaine rencontre
16. Levée de la séance

## RÉSOLUTION NO ASSSL-2006-033

### 3. ADOPTION ET SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 2006.05.17

**SUR PROPOSITION** dûment faite par monsieur Carol Legault et appuyée par madame Merle Parkinson, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance régulière du 17 mai 2006 tel que rédigé.

## RÉSOLUTION NO ASSSL-2006-034

### Suivis du procès-verbal

- Budgets de développement : les informations ont été incluses dans les ententes de gestion de l'Agence avec chacun des établissements.
- Démission d'un membre : l'information a été transmise au ministre pour suivi à l'automne.

### 4. INFORMATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

#### 4.1 Information générale

Le président-directeur général tient à réitérer sa fierté à l'endroit des établissements et organismes communautaires lanaudois dont la candidature a été soumise aux Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux, édition 2005-2006, décernés le 8 juin dernier. Ces prix ont pour but de récompenser des personnes des établissements et des organismes communautaires pour leur contribution exceptionnelle à la mise en valeur de la qualité des soins et des services offerts, en matière de santé et de services sociaux. Même si nous n'avons pas remporté de prix, il reste que les projets soumis témoignent de la qualité des services offerts sur notre territoire. Les Lanaudois sont les premiers gagnants puisqu'ils profitent de ces initiatives.

Dans la région, parmi les neuf dossiers de candidatures reçus et suite à l'évaluation réalisée par l'Agence, six candidatures avaient été soumises aux fins de sélection par les jurys nationaux. Voici la liste des candidatures d'établissements ou d'organismes retenues pour les catégories correspondantes:

<b>Établissements</b>	<b>Catégories</b>
Le Centre de santé et de services sociaux du Sud de Lanaudière (Centre hospitalier Pierre-Le Gardeur)	Accessibilité aux soins et aux services
L'Association de parents d'enfants Trisomique-21 Lanaudière	Impact sur la communauté
Le Centre bénévolat Brandon inc.	Partenariat
Le Tournesol de la Rive-Nord	Prévention, promotion et protection de la santé et du bien-être
Les Répits de Gaby La Corporation Les enfants de ma rue	Soutien aux personnes et aux groupes vulnérables

Le président-directeur général tient également à souligner un projet lanaudois qui a été reconnu par l'Ordre des infirmières et infirmiers de Laurentides-Lanaudière.

**CONSIDÉRANT** la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'Ordre des infirmières et infirmiers de Laurentides-Lanaudière;

**CONSIDÉRANT** le projet présenté par le Centre de santé et services sociaux du Sud de Lanaudière qui permet à la clientèle, dont la condition de santé est subaiguë, d'être prise en charge rapidement pour des soins, des examens diagnostiques ou des services en cliniques spécialisées offerts à l'hôpital Pierre-Le Gardeur;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition dûment faite par Madame Doris Gagné et appuyée par madame Nicole Langevin, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

**DE FÉLICITER** tous les acteurs impliqués dans ce dossier au Centre de santé et de services sociaux du Sud de Lanaudière pour l'obtention du prix Innovation clinique 3M décerné par l'Ordre des infirmières et infirmiers de Laurentides-Lanaudière pour son projet Accueil Clinique.

#### **RÉSOLUTION NO ASSSL-2006-035**

Monsieur Foisy a fait part aux membres que le Ministère de la Santé et des Services sociaux a transmis à l'Agence son appréciation générale du Plan d'action régional 2006-2011 sur les services aux aînés en perte d'autonomie déposé par l'Agence.

**CONSIDÉRANT** le travail colossal accompli par les partenaires et les employés de l'Agence impliqués dans ce dossier;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition dûment faite par madame Thérèse Joly et appuyée par madame Céline Beaulieu, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU**

**DE FÉLICITER** tous nos partenaires et notre personnel qui ont travaillé au Plan d'action régional 2006-2011 sur les services aux aînés en perte d'autonomie pour leur grande contribution dans ce dossier, et ce, dans un délai très court.

#### **RÉSOLUTION NO ASSSL-2006-036**

#### **4.2 Suivis de la parole à l'assemblée**

Il n'y a pas eu d'intervention lors de la séance du 17 mai dernier.

#### **4.3 Rapports des différentes commissions et comités du conseil d'administration**

##### **Rapport du comité de vérification du 13 juin 2006: rapport financier annuel de l'Agence (AS-475) exercice 2005-2006 et approbation du rapport financier annuel consolidé – fonds de santé au travail – exercice financier terminé le 7 janvier 2006**

**CONSIDÉRANT** l'analyse par les membres du comité de vérification de tous les sujets présentés à la rencontre du 13 juin 2006;

**CONSIDÉRANT** l'avis sans réserve du Vérificateur général du Québec sur les rapports financiers annuels de l'Agence pour l'exercice 2005-2006 (AS-475 et Fonds de santé au travail);

**CONSIDÉRANT** que les membres du comité de vérification recommandent l'approbation des documents présentés;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition dûment faite par madame Thérèse Lachapelle et appuyée par monsieur Carol Legault, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

**D'APPROUVER** le rapport financier annuel de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière (AS-475) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006 et présentant les résultats suivants, à savoir:

- Activités principales – surplus 2 055 \$
- Activités accessoires – surplus 13 115 \$

**D'APPROUVER** le rapport financier annuel consolidé du Fonds de santé au travail, activités courantes, de l'exercice terminé le 7 janvier 2006 pour la région de Lanaudière; et

**DE DÉSIGNER** les administrateurs suivants pour signer ces deux rapports financiers : le président et la vice-présidente;

**D'APPROUVER** le compte rendu déposé de la rencontre du comité de vérification tenue le 13 juin 2006;

**DE FÉLICITER** l'équipe des ressources financières de l'Agence pour le travail accompli dans ce dossier.

#### **RÉSOLUTION NO ASSSL-2006-037**

### **5. PAROLE À L'ASSEMBLÉE**

Trois représentants médicaux du Centre de santé et de services sociaux du Sud de Lanaudière ont intervenu pour faire part au conseil de leur déception au sujet de deux dossiers.

Le président du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, Dr Yves Robitaille, le représentant des chefs de département, Dr Michel Maheux et Dr Robert Dufour, membre du conseil d'administration, ont parlé en présence de plusieurs membres de la direction et du conseil d'administration du CSSSL.

Au sujet de la Table régionale des chefs de département de médecine spécialisée, ils ont fait valoir l'iniquité dans la composition de cette instance et ont demandé à l'Agence de revoir le processus de composition.

Quant aux fonctions régionales, les porte-parole ont dit être étonnés d'apprendre par la voie des médias que le CSSS du Nord de Lanaudière demandait un statut d'hôpital régional. Ils ont fait valoir que cela n'était pas conforme au protocole de collaboration des deux centres convenu en novembre pour répondre aux besoins de services des Lanaudois, dans le cadre des nouvelles organisations. Les représentants du CSSS estiment que les établissements sont comparables et qu'il est possible de se donner une organisation de services adéquate, partagée sur les deux sites.

Monsieur Maurice Blais, président du conseil d'administration de l'Agence, a favorablement reçu les commentaires des représentants du CSSSL et a précisé que des démarches de rapprochement ont déjà été initiées par l'Agence avec les deux CSSS quant à la composition de la Table régionale des chefs de département de médecine spécialisée de Lanaudière.

Monsieur Blais a également tenu à rappeler que la résolution adoptée par le conseil d'administration de l'Agence en octobre 2005 prévalait toujours, à l'effet de consolider les services hospitaliers spécialisés par l'attribution de mandats régionaux à l'un ou l'autre des deux centres. Il n'est aucunement question de diminuer quelque service que ce soit, tant au nord qu'au sud du territoire.

### **6. ADOPTION DU PLAN RÉGIONAL DU CIRCUIT DU MÉDICAMENT**

**CONSIDÉRANT** la demande du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) de déposer un Plan régional des démarches reliées à la révision du circuit du médicament dans les établissements de la région de Lanaudière;

**CONSIDÉRANT** que les travaux ont été effectués en collaboration et en concertation avec les deux centres de santé et de services sociaux ainsi que les quatre centres d'hébergement et de soins de longue durée de la région;

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable du comité de direction de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition dûment faite par madame Thérèse Lachapelle et appuyée par madame Céline Beaulieu, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

**D'ACCEPTER** le Plan régional des démarches reliées à la révision du circuit du médicament dans les établissements de la région de Lanaudière, tel que déposé, et

**D'AUTORISER** le PDG à bonifier le plan régional adopté en fonction des nouvelles orientations du MSSS.

#### **RÉSOLUTION NO ASSSL-2006-038**

## **7. REDDITION DE COMPTES SUR L'OFFRE DE SERVICE 2005-2006**

**CONSIDÉRANT** les exigences du ministère de la Santé et des Services sociaux quant à l'offre de service et à l'entente de gestion et d'imputabilité;

**CONSIDÉRANT** les travaux menés avec le réseau quant à la production de données fiables;

**CONSIDÉRANT** que ce bilan de suivi de gestion doit être adopté par le conseil d'administration;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition dûment faite par monsieur Carol Legault et appuyée par madame Doris Gagné, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

**D'ADOPTER** le document "Fiches de reddition de comptes pour le suivi de gestion de l'entente 2005-2006";

**DE LES TRANSMETTRE** au ministère de la Santé et des Services sociaux;

**DE LES INTÉGRER** ultérieurement au rapport annuel de l'Agence de Lanaudière.

### **RÉSOLUTION NO ASSSL-2006-039**

## **8. OFFRE DE SERVICE DE LA RÉGION DE LANAUDIÈRE ET ENTENTE DE GESTION ET D'IMPUTABILITÉ POUR L'ANNÉE 2006-2007**

**CONSIDÉRANT** les exigences du ministère de la Santé et des Services sociaux quant à l'offre de service et à l'entente de gestion et d'imputabilité;

**CONSIDÉRANT** les travaux menés avec le réseau;

**CONSIDÉRANT** les résultats obtenus en 2005-2006;

**CONSIDÉRANT** les budgets de développement dévolus à la région de Lanaudière pour l'année 2006-2007 et les balises qui les accompagnent;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition dûment faite par madame Céline Beaulieu et appuyée par madame Thérèse Joly, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

**QUE** le président-directeur général soit autorisé à signer l'entente de gestion et d'imputabilité conclue avec le Ministre de la Santé et des Services sociaux découlant de l'offre de service présentée par l'Agence;

**QUE** les ententes de gestion et d'imputabilité entre l'Agence et les établissements soient élaborées à partir de l'entente entre le Ministère et l'Agence de Lanaudière;

**QUE** le président-directeur général soit autorisé à signer les ententes de gestion et d'imputabilité conclues avec les établissements.

### **RÉSOLUTION NO ASSSL-2006-040**

## **9. CRÉATION DU COMITÉ DE VIGILANCE ET DE LA QUALITÉ**

**CONSIDÉRANT** l'obligation faite à l'agence de former, avant le 1<sup>er</sup> juillet 2006, un comité de vigilance et de la qualité, dont la composition est déterminée par la Loi sur les services de santé et des services sociaux;

**CONSIDÉRANT** que les quatre premiers membres du comité sont désignés d'office en vertu des dispositions de la Loi sur les services de santé et des services sociaux;

**CONSIDÉRANT** que le cinquième membre du conseil doit être nommé par et parmi les membres du conseil d'administration;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition dûment faite par monsieur Carol Legault et appuyée par madame Nicole Langevin, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU**:

**DE FORMER** le comité de vigilance et de la qualité de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière;

**DE NOMMER** monsieur Maurice Blais à titre de membre du comité de vigilance et de la qualité.

**RÉSOLUTION NO ASSSL-2006-041**

**10. NOMINATION DU COMMISSAIRE RÉGIONAL AUX PLAINTES ET DE LA QUALITÉ DES SERVICES**

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'administration avait procédé à la nomination de Monsieur Marc Chouinard à titre de commissaire régional à la qualité des services;

**CONSIDÉRANT** la transformation du rôle du commissaire à la qualité des services, qui devient le commissaire aux plaintes et à la qualité des services;

**CONSIDÉRANT** que le commissaire aux plaintes et à la qualité des services aura le statut de cadre supérieur et doit être nommé par le conseil d'administration;

**CONSIDÉRANT** que les conditions de rémunération du commissaire aux plaintes seront déterminées par la direction des ressources humaines du MSSS;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition dûment faite par madame Doris Gagné et appuyée par madame Thérèse Joly, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU**:

**DE NOMMER** monsieur Marc Chouinard à titre de commissaire régional aux plaintes et à la qualité des services de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière;

**D'APPLIQUER** les conditions de rémunération qui seront déterminées par le MSSS pour ce poste.

**RÉSOLUTION NO ASSSL-2006-042**

**11. MESURES ADMINISTRATIVES RELIÉES À LA PÉNURIE DU PERSONNEL CLINIQUE POUR L'ÉTÉ 2006**

**CONSIDÉRANT** les mesures administratives annoncées par le ministre visant une plus grande disponibilité du personnel clinique, particulièrement de soir, de nuit et de fin de semaine et ce, sans provoquer l'épuisement du personnel et une surenchère entre les établissements;

**CONSIDÉRANT** que l'enveloppe budgétaire régionale allouée aux mesures estivales est de 260 000 \$;

**CONSIDÉRANT** que ce montant doit être réparti par l'Agence, en conformité avec les orientations ministérielles, aux établissements de la région en plus grande difficulté, à l'égard de la pénurie de personnel clinique de soir, de nuit et de fin de semaine;

**CONSIDÉRANT** que le financement s'actualise à l'automne, sur présentation par l'établissement d'un bilan d'application des mesures et de plans d'action à l'égard de l'organisation du travail et de la gestion de la présence au travail (s'il y a lieu);

**CONSIDÉRANT** les travaux effectués par l'Agence relativement aux critères de répartition.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition dûment faite par madame Doris Gagné et appuyée par madame Thérèse Joly, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU**:

**D'AUTORISER** le président-directeur général à appliquer les critères d'allocation suivants :

- 97 % du montant aux deux centres de santé et de services sociaux au prorata du nombre de personnel clinique visé ;
- 3 % du montant à distribuer aux autres établissements, au besoin, après analyse de leur demande.

### **RÉSOLUTION NO ASSSL-2006-043**

## **12. DIVERS**

### **12.1 DÉMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**CONSIDÉRANT** la lettre de démission transmise par madame Thérèse Joly le 16 juin 2006;

**CONSIDÉRANT** que tout membre d'un conseil d'administration peut démissionner de son poste en transmettant au secrétaire du conseil un avis écrit de son intention et qu'il y a vacance à compter de l'acceptation de la démission par le conseil d'administration;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition dûment faite par madame Céline Beaulieu et appuyée par monsieur Carol Legault, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU**:

**D'ACCEPTER** la démission de madame Thérèse Joly au sein du conseil d'administration de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière;

**DE REMERCIER** madame Thérèse Joly pour sa très grande contribution et son souci constant des intérêts régionaux dans les dossiers de santé et de services sociaux de la région de Lanaudière au cours des dernières années;

**DE SOUHAITER** bonne chance à madame Thérèse Joly dans les nouvelles fonctions qu'elle occupera à compter de juillet 2006 ;

**DE TRANSMETTRE** copie de la présente à monsieur Philippe Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, afin que le gouvernement procède à la nomination d'un nouveau membre pour combler le poste vacant, pour la durée non écoulée du mandat.

### **RÉSOLUTION NO ASSSL-2006-044**

## **13. DOCUMENTS DÉPOSÉS**

Les documents suivants sont déposés pour information:

#13 communiqués

#14 lettre du sous-ministre J.R. Iglesias : plan d'action régional 2006-2011 sur les services aux aînés en perte d'autonomie

## **14. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE**

La prochaine séance régulière du conseil d'administration se tiendra le 20 septembre 2006.

## 15. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 20h30.



---

Maurice Blais  
Président



---

Jean-François Foisy  
Secrétaire